

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS 18-879 ET 18-880

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que, lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- **PROJET DE RÈGLEMENT 18-879** modifiant le Plan d'urbanisme 04-626. Le but de ce règlement vise la création d'une nouvelle zone d'affectation « Mixte » à même une partie de la zone d'affectation « Résidentielle faible densité » pour permettre la location des résidences aux touristes.
- **Premier PROJET DE RÈGLEMENT 18-880** intitulé « Amendement au Règlement de zonage 04-620 – ajout d'un usage en zone Eaf.17 et création de la zone M.140 à même la zone Ra.25 ». Le premier but du règlement est d'ajouter l'usage permettant la location de chalets aux touristes avec obligation d'avoir un bâtiment complémentaire à l'entrée du site servant d'office ou de réception, pour le lot 4 325 772 situé à l'ouest du 382, route du Parc. Le second but du règlement est de créer la zone M.140 à même la zone Rb.25 afin de permettre les résidences pour les touristes (résidence unifamiliale), plus précisément au 52, 4^e Rue Ouest.

QU'une assemblée publique de consultation se tiendra le 22 novembre 2018, à compter de 10 heures, à la salle du conseil située au 6, 1^{re} Avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts lors de laquelle les projets de Règlements 18-879 et 18-880 seront expliqués ainsi que les conséquences de leur adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues.

QUE ces projets de règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ À SAINTÉ-ANNE-DES-MONTS, ce 6 novembre 2018



Me Sylvie Lépage, OMA
Greffière